



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

GLOBAL STUDIES INSTITUTE

**Baccalauréat universitaire en relations internationales
(BARI)**

Année académique 2017-2018

ENCHAINEMENT DES ENSEIGNEMENTS

DE 1^{ERE} ET 2^{EME} PARTIES

EN

DROIT

**POUR LES ETUDIANTS RESTANT SOUMIS
AU REGLEMENT D'ETUDES DU BARI DU
16 SEPTEMBRE 2013**

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ENCHAINEMENT

Ce document s'adresse exclusivement aux étudiants en 2^{ème} partie du Baccalauréat universitaire en relations internationales (ci-après BARI) en 2017-2018 restant soumis au règlement d'études du BARI du 16 septembre 2013, qui désirent poursuivre leurs études en **Maîtrise universitaire à la Faculté de Droit de Genève**. Il a pour objectif de les guider, tout au long de leur Baccalauréat, dans leur choix d'enseignements juridiques.

Ce document n'est donc pas destiné aux étudiants du BARI soumis au règlement d'études du 19 septembre 2016 et inscrits en BARI mention Droit.

Des informations d'ordre général feront l'objet de la première partie de ce document. Dans un second temps, tous les enseignements de droit devant être suivis pendant le Baccalauréat seront indiqués dans un tableau récapitulatif divisé par années d'études. Ce document s'achèvera par des informations relatives à la mise à niveau/passarelle et aux différentes Maîtrises de la Faculté de Droit de Genève.

INFORMATIONS GENERALES

ADMISSION EN MAITRISE UNIVERSITAIRE EN DROIT

Avant de pouvoir être **définitivement** admis en Maîtrise universitaire en Droit, les étudiants doivent :

- s'être inscrit à la **totalité** des enseignements mentionnés dans ce document et par conséquent, avoir acquis un minimum de **86 crédits** en droit **pendant** leur Baccalauréat. Le rattrapage des enseignements inscrits dans le Baccalauréat n'est donc **pas autorisé après** l'obtention de ce dernier ;
- s'inscrire au programme de mise à niveau, qui fait l'objet d'un Règlement propre (disponible sur le site (www.unige.ch/gsi/fr)). Celui-ci totalise **35 crédits**. Les étudiants ont la possibilité :
 - d'anticiper ce programme de mise à niveau pour autant qu'un minimum de 120 crédits (toutes disciplines confondues) aient été acquis pendant le Baccalauréat.
 - de suivre en parallèle le programme de mise à niveau et les enseignements de Maîtrise **pour les étudiants titulaires du BARI avec l'option forte en droit**. Dans ce cas, l'accès aux enseignements semestriels et aux examens correspondants de Maîtrise est autorisé, malgré le fait que la passerelle ne soit pas encore achevée et réussie. Les résultats déjà obtenus sur le programme de Maîtrise seront validés au moment où la passerelle sera réussie.

REMARQUE

Pour les étudiants n'ayant pas suivi le cursus du BARI avec l'option forte droit, à savoir l'acquisition de 86 crédits en droit, **seule une admission au programme standard du Baccalauréat universitaire en droit est possible.**

Dans le cadre du plan d'études dudit Baccalauréat, des **équivalences peuvent cependant être accordées**, conformément aux règles prévues à ce sujet par le Règlement d'études de la Faculté de Droit du 15 octobre 2004 (cf. art. 4 RE).

INSCRIPTION AU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

Les étudiants encore inscrits au programme BARI et qui remplissent les conditions d'admission du programme de mise à niveau doivent transmettre leur dossier (formulaire d'admission en ligne et pièces justifiant l'obtention de 120 crédits ECTS) au Doyen de la Faculté de Droit. **La totalité des relevés de notes (1^{ère} et 2^{ème} parties) devra être envoyée.**

INSCRIPTION AUX EXAMENS DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

Moyennant l'admission par le Doyen, l'inscription aux cours et aux examens du programme de mise à niveau se fera en respectant la procédure et les délais fixés par la Faculté (inscription IEL). Les étudiants sont priés de se référer au calendrier des dates importantes de la Faculté (<http://www.unige.ch/droit/index.html>).

Pour rappel, l'accès définitif à la Maîtrise universitaire en droit implique d'avoir acquis un total de 121 crédits en droit (86 crédits dans le cadre du BARI et 35 crédits dans le cadre du programme de mise à niveau).

CREDITS SURNUMERAIRES

Les étudiants désireux de poursuivre en Maîtrise de Droit devront s'inscrire en-dehors de leur cursus au cours **5034 « Droit international privé » (5 crédits)**. Bien que cet enseignement n'est plus offert en BARI depuis 2015-2016, la réussite pendant le BARI de cet enseignement en-dehors du cursus reste une exigence.

De plus, les étudiants désireux de poursuivre en Maîtrise de Droit n'ayant pas suivi le cours **J1D007 « Introduction au droit privé et exercices de raisonnement juridique »** dans le cadre de la 1^{ère} partie du BARI peuvent le suivre en-dehors du cursus. **Attention : la réussite de cet examen est exigée pour l'admission au programme de mise à niveau.**

Ces crédits acquis en-dehors du cursus ne seront **pas comptabilisés dans le cadre du Baccalauréat**. Néanmoins, ils seront **reconnus** par la Faculté de Droit pour accéder aux Maîtrises.

INSCRIPTIONS AUX ENSEIGNEMENTS

- Les inscriptions aux enseignements qui figurent dans le plan d'études du BARI s'effectuent **au sein du Global Studies Institute uniquement** (<http://portail.unige.ch>).
- L'inscription aux enseignements **annuels** dispensés dans le cadre du BARI s'effectue au semestre d'**automne**.
- L'inscription à « Droit international privé » en-dehors du cursus du BARI s'effectue **au sein de la Faculté de Droit uniquement** par le biais d'un formulaire papier disponible au Secrétariat des Etudiants dans le délai établi par ladite Faculté. Les crédits ainsi acquis ne sont **aucunement comptabilisés dans les 180 crédits du Baccalauréat**.
- L'inscription à « Introduction au droit privé et exercices de raisonnement juridique » en-dehors du cursus du BARI s'effectue **au sein du Global Studies Institute uniquement** par le biais d'un formulaire papier disponible au Secrétariat des Etudiants. Les crédits ainsi acquis ne sont **aucunement comptabilisés dans les 180 crédits du Baccalauréat**.

INFORMATION AUX ETUDIANT-E-S DU BARI RELATIVE AUX CONTROLES CONTINUS EN DROIT

Les modalités relatives aux contrôles continus organisés dans le cadre des enseignements de la Faculté de Droit offerts aux étudiant-e-s inscrit-e-s au Baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI) sont celles définies à l'article 16 du Règlement d'études du 15 octobre 2004 de la Faculté de Droit, selon lequel :

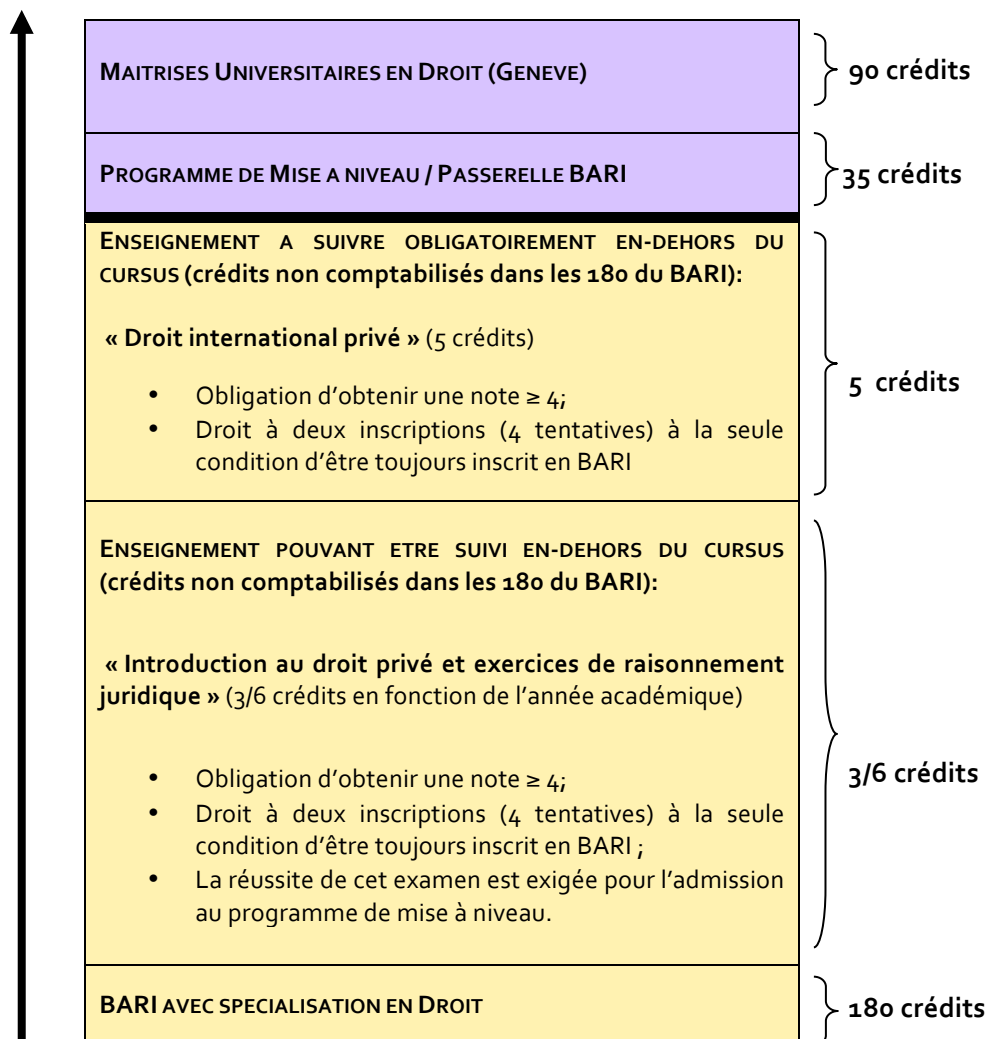
1. *Un contrôle continu facultatif est organisé dans le cadre de certains enseignements obligatoires.*
2. *La liste des enseignements donnant lieu à un contrôle continu est arrêtée chaque année [par la faculté de droit] conformément à l'article 9 alinéa 2 [de son règlement d'études].*
3. *Le contrôle continu consiste en principe en une épreuve écrite. Le plan d'études peut exceptionnellement prévoir deux épreuves écrites. Le professeur concerné peut offrir aux étudiants de compléter l'épreuve écrite par une prestation orale effectuée lors d'une séance de travail ou par une autre prestation.*
Les conditions d'admission à ces prestations et leurs modalités sont fixées conformément à l'article 18 alinéa 1.
4. *Les épreuves écrites durent en principe deux heures. Le plan d'études peut déroger à cette règle.*
5. *Les enseignants précisent d'avance la documentation dont les candidats peuvent disposer pendant l'épreuve de contrôle continu.*
6. *Les épreuves sont sanctionnées par une note.*
7. *L'organisation de séances de remplacement est exclue.*
8. *Si la note de contrôle continu est meilleure que la note obtenue à l'examen portant sur le même enseignement, celle-ci entre en combinaison avec celle-là.*
La note définitive pour cet enseignement est la moyenne de la note de contrôle continu et de la note d'examen affectée d'un coefficient 2.
9. *Lorsqu'un étudiant répète les épreuves de contrôle continu, la nouvelle note de contrôle continu remplace l'ancienne.*

Ces dispositions, ainsi que le Règlement de la Faculté de Droit concernant le contrôle des connaissances, disponible également sur le site internet de la Faculté de Droit, s'appliquent uniquement aux contrôles continus des enseignements visés par l'article 16 précité.

CONTROLES CONTINUS : ENSEIGNEMENTS DISPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

Les étudiants sont admis aux épreuves de contrôle continu organisées pour les enseignements du programme de mise à niveau. L'article 16 du Règlement d'études de la Faculté de droit, du 15 octobre 2004, est applicable par analogie.

SYNTHESE DES ETAPES



Dans le cadre des 180 crédits du BARI, les étudiants désireux de poursuivre en Maîtrise universitaire en Droit, doivent suivre les enseignements ci-après et acquérir 81 crédits en droit (84 crédits en cas d'inscription en-dehors du cursus à « Introduction au droit privé et exercices de raisonnement juridique » en 2015-2016, 2016-2017 ou 2017-2018). En parallèle de leur cursus de Baccalauréat et en plus des 81 (ou 84) crédits à acquérir (dont le cours « Introduction au droit privé et exercices de raisonnement juridique » suivi dans le cursus ou en-dehors), ils sont tenus de s'inscrire au cours de « Droit international privé » valant 5 crédits en-dehors de leur cursus. Ainsi, les étudiants achèveraient la première étape de leur cursus académique avec 185 (ou 188) crédits, bien que seuls 180 soient exigés pour l'obtention du Baccalauréat.

TABLEAU RECAPITULATIF

ANNEES	INTITULES	CREDITS
ENSEIGNEMENTS DE 1^{ERE} ANNEE (1^{ERE} PARTIE) AVANT L'ANNEE ACADEMIQUE 2015-2016	J1Doo3 Introduction au droit <i>Prof. Victor Monnier</i> 4 heures / automne	6
	J1Doo4 Introduction au raisonnement juridique <i>Prof. Julia Xoudis</i> 2 heures / printemps	3
	J1Doo7 Introduction au droit privé et exercices de raisonnement juridique - Enseignement ayant déjà été suivi dans le cursus ou en-dehors du cursus avant 2015-2016 ou - Enseignement pouvant encore être suivi uniquement en-dehors du cursus dès 2015-2016. Attention : la réussite de cet examen est exigée pour l'admission au programme de mise à niveau. <i>Prof. Julia Xoudis</i> 4 heures / automne	3 (avant 2015-2016) 6 (dès 2015-2016)
	J1Doo5 Droit international public I <i>Prof. Robert Kolb</i> 2 heures / printemps	3
2^{EME} ANNEE (2^{EME} PARTIE)	5069 Droit pénal général <i>Prof. Bernhard Straüli</i> 3 heures / année	10
	J2Do34 Droit constitutionnel I <i>M. Stéphane Grodecki</i> 2 heures / printemps	3
	5011 Droit des obligations <i>Mme Joëlle Becker</i> 2 heures / printemps	0
	Il est fortement recommandé aux étudiants de suivre le cours de «Droit des personnes et de la famille » en parallèle avec l'enseignement de « Droit international privé », en dernière année de Baccalauréat, dans le cadre du programme de mise à niveau.	
2^{EME} ET 3^{EME} ANNEES (2^{EME} PARTIE) <i>Il revient aux étudiants de s'organiser pendant les années de 2^{ème} partie afin de suivre</i>	J2Do10 Droit international public II (<i>plus dispensé dès 2016-2017</i>). <i>Dans le plan d'études depuis 2016-2017, cet enseignement a été remplacé par :</i> J2Do37 Histoire de la pensée juridique et politique : le cas indien <i>Mme Sylvie Guichard</i> 2 heures/automne	3
	J2Do11 Droit institutionnel européen <i>Prof. Nicolas Levrat</i> 2 heures / automne	3

les enseignements ci-contre.	J2Do33 Histoire de la pensée juridique et politique <i>Prof. Alexis Keller</i> 2 heures/ automne	3
	J2DPR Projet de recherche en droit <i>L'inscription au Projet de recherche requiert l'acquisition de 30 crédits minimum en droit. Les crédits de 1^{ère} partie sont pris en compte. L'inscription peut s'effectuer en automne <u>ou</u> au printemps.</i>	12

3EME ANNEE (2 ^{ème} PARTIE)	J2Do19 Droit international public : approfondissements <i>Prof. Robert Kolb</i> 2 heures / automne	3
	J2Do20 Le Droit international humanitaire <i>Prof. Robert Kolb</i> 2 heures / automne	6
	J2Do21 International Institutional Law <i>Prof. Nicolas Levrat</i> 2 heures / printemps	3
	5052 Droit administratif <i>Prof. Thierry Tanquerel</i> 3 heures /année	9
	5011B Droit des obligations <i>Prof. Sylvain Marchand et Prof. Jean-Paul Vulliétty</i> 3 heures /année	11
	5034 Droit international privé <i>Prof. Thomas Kadner</i> 3 heures/ automne Attention, cet enseignement doit être suivi en-dehors du cursus.	5
	Remarque importante: il est fortement recommandé aux étudiants qui se destinent à accéder aux Maîtrises universitaires en Droit de Genève ou à une carrière diplomatique de suivre le cours J2Do35 " Droit constitutionnel II ".	

TOTAL		86/89
--------------	--	--------------

ENSEIGNEMENTS DE MISE A NIVEAU

Le programme ci-dessous est spécifique pour les étudiants en 2^{ème} partie du BARI en 2017-2018 restant soumis au règlement d'études du BARI du 16 septembre 2013. Les étudiants du BARI soumis au règlement d'études du 19 septembre 2016 et inscrits en BARI mention Droit auront un programme de mise à niveau différent de celui-ci.

INTITULES	CREDITS
5010 Droit des personnes physiques et de la famille <i>Prof. Audrey Leuba, Prof. Michelle Cottier et Prof. Marie-Laure Papaux Van Delden</i> 3 heures /année	10
5025 Droit des sociétés <i>Prof. Rita Trigo Trindade, Prof. Rashid Bahar et Mme Aline Darbellay</i> 3 heures /année	10
5015B Contrats spéciaux <i>Prof. Sylvain Marchand</i> 3 heures/automne	5
5012 Droits réels <i>Prof. Bénédicte Föex</i> 3 heures / automne	5
5237 Eléments fondamentaux de procédure civile et pénale <i>Prof. Nicolas Jeandin et Prof. Yvan Jeanneret</i> 3 heures/automne	5
TOTAL	35

Moyennant l'admission par le Doyen, l'inscription aux cours et aux examens du programme de mise à niveau se fera en respectant la procédure et les délais fixés par la Faculté (inscription IEL). Les étudiants sont priés de se référer au calendrier des dates importantes de la Faculté (<http://www.unige.ch/droit/index.html>).

MASTERS PROPOSES PAR LA FACULTE DE DROIT

- **Master en droit économique** (simple ou bilingue)
- **Master en droit international et européen** (simple ou bilingue)
- **Master en droit public** (simple ou bilingue)
- **Master en droit civil et pénal** (simple ou bilingue)
- **Master en droit** (simple ou bilingue)

Attention : l'inscription en Maîtrise implique de procéder à un changement de Faculté en remplissant un formulaire disponible sur le site Internet du Service des admissions (<https://admissions.unige.ch>). Les étudiants voudront bien se renseigner directement auprès du Service des admissions pour connaître la date à laquelle procéder au changement de Faculté.

STRUCTURE DU MASTER

6 cours fondamentaux	36 crédits
6 cours à option	36 crédits
Mémoire + séminaire (ou mémoire +1 option)	18 crédits

Total **90 crédits**